

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 8 avril 2020.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue **PAR TÉLÉCONFÉRENCE** le 8 avril 2020 à compter de 19h30.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
Mme Martine Côté (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

M. Normand Boulianne (représentant Amqui)  
M. Denis Viel (représentant de Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences : M. Bruno Côté (représentant de Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Frédéric Desjardins, directeur par intérim du service d'aménagement et d'urbanisme  
M. Christian Gendron, comptable agréé, Mallette  
M. Steve Ouellet, directeur du service de développement  
M. Stéphane Pineault, coordonnateur de l'Écoterritoire habité de La Matapédia  
M. Mario Turbide, directeur du service de foresterie

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2020-067      concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 8 avril 2020**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2020-068      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2020**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 - Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Vérification pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019
  - 5.1. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO
  - 5.2. Présentation des résultats financiers préliminaires pour la MRC
6. COVID-19
  - 6.1. Projet de règlement N°2020-02 - Mesures financières d'assouplissement dans la perception des taxes (TNO) et des quotes-parts
  - 6.2. Vente pour défaut de paiement de taxes
  - 6.3. Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation de l'annexe COVID-19 de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent
  - 6.4. Report du versement prévu le 30 juin 2020 au MSP pour la Sûreté du Québec
7. Communication du service de génie municipal (reporté)
8. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Demande d'appui de la municipalité de Val-Brillant concernant le prolongement d'une rue en zone agricole (dossier CPTAQ #425724)
9. Communication du service de foresterie
  - 9.1. Adoption du paiement final des travaux sylvicoles réalisés sur les TPI en 2019
  - 9.2. Adoption du rapport d'activité concernant les travaux réalisés sur les TPI et financé par le Programme d'aménagement durable des forêts du ministère de la Forêt, de la Faune et des parcs (MFFP)
  - 9.3. Paiement des redevances municipales 2019
  - 9.4. Consultations publiques du PAFIO 2020-2025 sur les TPI de La Matapédia

10. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours - Désignation du responsable de mission services aux sinistrés et de son substitut et désignation d'un substitut responsable de la mission communications – Organisation municipale régionale de la sécurité civile
11. Communication du service de développement
  - 11.1. Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - FLI 2.0 – Adoption du protocole et désignation de signataire
  - 11.2. Politique d'investissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Adoption (reporté)
12. Règlement N° 2020-01 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'ajout de mises de fonds dans le FLI et le FLS - Adoption
13. Parc régional de Val-d'Irène
  - 13.1. Projet rue de la Congère - Addenda no 1 à l'entente entre la municipalité de Sainte-Irène et la MRC de La Matapédia
  - 13.2. Projet rue de la Congère – Autorisation de vente des terrains
14. Protocole d'entente MSP/MRC - Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 (Travail de rue)
15. Nomination au poste vacant au comité administratif
16. Mandat de réflexion sur la gouvernance de la MRC
17. Correspondance
18. Période de questions de l'assistance
19. Autres sujets
  - 19.1. Prochaines rencontres – 6 mai à 19h30 (travail), 13 mai à 19h30 (ordinaire)
  - 19.2. Rouge FM
  - 19.3. Prix de l'essence
20. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020 - ADOPTION**

#### **Résolution CM 2020-069                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

La séance se déroulant par téléconférence et à huis clos, il n'y a pas d'intervention de l'assistance.

### **5. VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

#### **5.1 Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO**

Monsieur Christian Gendron, évaluateur agréé, dépose et présente au conseil de la MRC les états financiers et le rapport du vérificateur pour les territoires non organisés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

#### **5.2 Présentation des résultats financiers préliminaires pour la MRC**

Monsieur Christian Gendron, évaluateur agréé, présente au conseil de la MRC les états financiers préliminaires pour la MRC. Monsieur Mario Lavoie apporte des précisions sur certains postes budgétaires. Les états financiers consolidés seront déposés et présentés en juin.

### **6. COVID-19**

#### **6.1 Projet de règlement N° 2020-02 - Mesures financières d'assouplissement dans la perception des taxes (TNO) et des quotes-parts**

#### **Résolution CM 2020-070                    concernant l'adoption du projet de règlement N° 2020-02 modifiant le règlement N° 2019-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le projet de règlement N° 2020-02 modifiant le règlement N° 2019-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020.

Adoptée.

**Avis de motion CM 2020-071 concernant le règlement N° 2020-02 modifiant le règlement N° 2019-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020**

Avis de motion est donné par M. Marcel Belzile à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement N° 2020-02 modifiant le règlement N° 2019-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020 sera déposé pour adoption.

Taux d'intérêt applicable sur les comptes passés dû : Lorsque le règlement N° 2020-02 entrera en vigueur, le conseil de la MRC ou le comité administratif adoptera une résolution pour statuer sur le taux d'intérêt applicable pour les comptes passés dû, tel que spécifié dans le projet de règlement. En attendant, le taux du règlement N° 2019-09 (10 %) continue de s'appliquer.

**6.2 Vente pour défaut de paiement de taxes**

**Résolution CM 2020-072 concernant le processus de vente pour défaut de paiement de taxes**

Considérant l'arrêté ministériel N° 2020-014 du 2 avril 2020 à l'effet que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que le conseil juge inapproprié de poursuivre le processus de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, où les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux sont en mode d'accorder des allègements pour le paiement des impôts et des taxes.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyé par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. De suspendre toutes les procédures de collection des comptes en arriéré pour les propriétés figurant sur la liste transmise à la MRC pour la vente pour défaut de paiement de taxes, de même que la publication de la liste des propriétés mise en vente ;
2. De demander à chacune des municipalités d'abroger la liste transmise à la MRC des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020.

Adoptée.

**6.3 Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation de l'annexe COVID-19 de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent**

**Résolution CM 2020-073 concernant la convention d'aide financière CRD-MRC pour les Alliances pour la solidarité (PAGIEPS) – Annexe COVID-19**

Considérant que le conseil d'administration du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a bonifié le plan de travail de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent 2017-2023 adopté le 29 mars 2019 en adoptant l'Annexe COVID-19 le 31 mars 2020 et propose une convention avec chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation de l'annexe COVID-19 ;

Considérant que plusieurs répercussions de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de distanciation sociale se font sentir sur l'ensemble de la population, notamment chez les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;

Considérant qu'une cellule de réponse aux besoins essentiels accolée aux mesures de sécurité civile a été mise en place dans La MRC de La Matapédia, comme dans les autres MRC du Bas-Saint-Laurent ;

Considérant que de nouveaux besoins prioritaires sont identifiés par les milieux et que le Fonds québécois d'initiatives sociales peut devenir un levier complémentaire pour répondre à certains de ceux-ci.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu :

1. D'approuver la convention d'aide financière entre le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) et la MRC de La Matapédia pour soutenir la réalisation de l'Annexe COVID-19 de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia ladite convention.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-074 concernant la définition du mandat et de la composition de la cellule locale de services sociaux et communautaires essentiels**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. De désigner la cellule locale de réponse aux besoins essentiels comme comité responsable de la gestion de l'aide financière découlant de l'Annexe COVID-19 de la convention d'aide financière entre le CRD du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matapédia. La cellule aura les mandats suivants durant la période de pandémie :
  - échanges d'informations quant à la situation vécue;
  - analyse des besoins essentiels;

- étude des leviers financiers et partenaires potentiels;
- identification des promoteurs et dépôt d'initiatives.

2. D'approuver la composition de la cellule locale comme suit : représentants de la MRC, CISSS BSL, COSMOSS, CDC, agent d'accompagnement régional de l'Alliance, représentant du milieu de l'éducation, Sûreté du Québec, Services Québec, députés, ainsi que des élus municipaux. 2 à 3 organismes communautaires œuvrant en services essentiels pourraient également participer à la cellule.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-075                    concernant la nomination des représentants de la MRC siégeant sur la cellule et désignation d'un agent pivot**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. De désigner Mme Chantale Lavoie, messieurs Stéphane Pineault, Ghislain Paradis et Patrick Roy comme représentants de la MRC siégeant sur la cellule locale de services sociaux et communautaires essentiels ;
2. De désigner M. Stéphane Pineault comme représentant de la MRC pour agir comme agent pivot favorisant la communication et l'arrimage entre la cellule locale de réponse aux besoins essentiels et la cellule locale de mesures en sécurité civile.

Adoptée.

**6.4    Report du versement prévu le 30 juin 2020 au MSP pour la Sûreté du Québec**

**Résolution CM 2020-076                    concernant le report du versement prévu le 30 juin 2020 au ministère de la Sécurité publique pour la Sûreté du Québec**

- Considérant            que l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier Ministre du Québec le 14 mars dernier relativement à la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant            que les municipalités et MRC doivent effectuer le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 30 juin prochain ;
- Considérant            que les municipalités et MRC doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 en concentrant leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leur citoyens, citoyennes, organisations et entreprises, ce qui complexifie grandement leur administration quotidienne et qui les prive de liquidités financières ;
- Considérant            que la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent a adopté une résolution pour demander au Gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec ;
- Considérant            que les municipalités et MRC utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces ressources financières pour effectuer un versement le 30 juin prochain.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu de demander au Gouvernement du Québec de reporter au-delà du 30 juin 2020, à une date à déterminer au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

Adoptée.

**7.        COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL (REPORTÉ)**

Ce point est reporté à la séance de mai.

**8.        COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT CONCERNANT LE PROLONGEMENT D'UNE RUE EN ZONE AGRICOLE (DOSSIER CPTAQ #425724)**

**Résolution CM 2020-077                    concernant une demande d'appui de la municipalité de Val-Brillant pour le prolongement d'une rue en zone agricole (dossier CPTAQ #425724)**

- Considérant            qu'une citoyenne de Val-Brillant souhaite prolonger en zone agricole le chemin de la Sablière de manière à permettre la construction de ce qui deviendrait six terrains (dont deux lui appartenant) dans un îlot déstructuré adjacent ;
- Considérant            que la CPTAQ a transmis à la demanderesse une orientation préliminaire défavorable ;
- Considérant            que la demanderesse désire être entendue en audience publique de manière à présenter une version modifiée du projet de prolongement du chemin de la sablière où l'empiétement en zone agricole serait réduit de près de la moitié ;

Considérant que la municipalité de Val-Brillant demande à la MRC une résolution d'appui au projet que la demanderesse désire présenter en audience publique ;

Considérant que la demande de la demanderesse est conforme au schéma d'aménagement révisé.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu de demander à la CPTAQ d'accepter la proposition de la demanderesse dans le cadre d'une audience publique suivant l'orientation préliminaire défavorable de la CPTAQ concernant le dossier numéro 425724.

Adoptée.

## **9. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE**

### **9.1 Adoption du paiement final des travaux sylvicoles réalisés sur les TPI en 2019**

#### **Résolution CM 2020-078 concernant le paiement final des travaux sylvicoles réalisés sur les TPI en 2019**

Considérant que les travaux vérifiés sont conformes aux normes reconnues ;

Considérant que les documents déposés par les intervenants sont également conformes ;

Considérant que les sommes versées respectent le budget autorisé.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que le conseil de la MRC autorise le paiement final des travaux sylvicoles aux intervenants concernés.

Adoptée.

### **9.2 Adoption du rapport d'activités concernant les travaux réalisés sur les TPI et financé par le Programme d'aménagement durable des forêts du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP)**

#### **Résolution CM 2020-079 concernant l'adoption du rapport d'activités 2019 faisant état des travaux réalisés sur les TPI et financés par le *Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF)* du MFFP**

Considérant que la MRC de La Matapédia a bénéficié pour la saison 2019 d'un financement de 75 211 \$ provenant du Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF) afin de poursuivre les travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales dont elle assume la gestion forestière ;

Considérant qu'il est requis dans le cadre de ce programme qu'un rapport d'activités soit produit par un ingénieur forestier attestant la conformité des travaux par rapport aux normes reconnues en région ;

Considérant que ledit rapport a été produit et signé par Mario Turbide, ing.f. et qu'il est déposé au conseil de la MRC pour fin d'adoption.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le conseil de la MRC adopte le rapport d'activités produit par M. Mario Turbide, ing.f., faisant état des investissements consentis en 2019 par le biais du *programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion forestière a été déléguée à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

### **9.3 Paiement des redevances municipales 2019**

#### **Résolution CM 2020-080 concernant le paiement des redevances municipales 2019**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu que le conseil de la MRC autorise le paiement des redevances municipales aux municipalités concernées dès que les organisations œuvrant sur les TPI auront payé les sommes dues à la MRC.

Adoptée.

### **9.4 Consultations publiques du PAFIO 2020-2025 sur les TPI de La Matapédia**

Le Plan d'Aménagement Forestier Intégré Opérationnel (PAFIO) 2020-2025 sera disponible pour une consultation publique du 6 au 30 avril 2020. Un PAFIO contient :

- Les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiées la récolte de bois (travaux sylvicoles commerciaux) ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier notamment les traitements sylvicoles non commerciaux ;
- La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Un avis et les documents sont diffusés sur le site Internet de la MRC pour consultation.

10. **COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS - DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE MISSION SERVICES AUX SINISTRÉS ET DE SON SUBSTITUT ET DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT RESPONSABLE DE LA MISSION COMMUNICATIONS – ORGANISATION MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**Résolution CM 2020-081**                    **concernant des désignations pour l'organisation municipale régionale de sécurité civile**

Considérant            que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté en août 2011 une résolution déclarant sa compétence en sécurité civile notamment pour la mise en place d'une structure régionale en sécurité civile ;

Considérant            que cette déclaration de compétence implique que la MRC doit nommer certains responsables de mission régionale municipale de la sécurité civile (OMRSC) ;

Considérant            le départ du responsable régional des services aux sinistrés de l'organisation municipale régionale de la sécurité civile ;

Considérant            le déplacement dans l'organigramme de l'OMRSC de la personne substitut au responsable des communications ;

Considérant            qu'il doit avoir un substitut au responsable de chaque mission de l'OMRSC.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu :

1. De nommer M. Stéphane Pineault responsable de la mission services aux sinistrés;
2. De nommer M. André Blouin substitut au responsable de la mission services aux sinistrés et ;
3. De nommer Mme Isabelle Pinard comme substitut au responsable de la mission communications.

Adoptée.

11. **COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

11.1 **Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - FLI 2.0 – Adoption du protocole et désignation de signataire**

**Résolution CM 2020-082**                    **concernant l'adoption du protocole d'entente pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et désignation d'un signataire pour la signature du protocole**

Considérant            que le Gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau programme visant à appuyer, par l'entremise des municipalités régionales de comté (MRC) et des villes, les petites et moyennes entreprises du Québec touchées par les répercussions de la COVID-19 ;

Considérant            que l'enveloppe initiale est de 150 millions de dollars et qu'elle a été mis à la disposition des MRC et des villes pour venir en aide aux entreprises de leur territoire par le biais de ce programme ;

Considérant            que le montant octroyé à la MRC de La Matapédia par le Gouvernement du Québec est de 580 205 \$ sous la forme de prêts ;

Considérant            que la MRC doit assurer l'octroi et la gestion des aides financières sous la forme de prêts aux entreprises, et ce, en conformité avec les normes du programme et qu'elle doit conclure une entente à cet effet avec le Gouvernement du Québec.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter le protocole d'entente pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et de désigner Mme Chantale Lavoie comme signataire pour le protocole.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-083**                    **concernant la désignation des membres du comité spécial d'investissement pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**

Considérant            que le Gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau programme visant à appuyer, par l'entremise des municipalités régionales de comté (MRC) et des villes, les petites et moyennes entreprises du Québec touchées par les répercussions de la COVID-19 ;

Cosidérant            que la MRC de La Matapédia a obtenu la somme de 580 205\$ dans le cadre de ce programme et qu'elle juge opportun de mandater un comité spécial d'investissement à cette fin.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. De créer un comité spécial d'investissement ayant pour mandat de procéder à l'analyse des demandes des entreprises et d'octroyer les aides financières sous forme de prêts dans le cadre du programme d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec en conformité avec les normes du programme ;

2. De désigner Mme Chantale Lavoie et messieurs Pierre D'Amours, Marcel Belzile, André Fournier et Steve Ouellet comme membres du comité spécial d'investissement pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;
3. D'établir le quorum des rencontres du comité spécial d'investissement à 3 membres ;
4. De permettre au comité de convenir des modalités particulières pour l'évaluation des demandes d'aides financières en conformité avec le programme ;
5. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet et M. Steve Ouellet, directeur du service de développement, à signer les protocoles de prêt avec les entreprises bénéficiaires d'une aide financière et tout autre document administratif requis pour l'administration du programme ;
6. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire trésorier, et M. Steve Ouellet, directeur du service de développement, à signer tous les documents relatifs à la gestion du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, incluant les modifications aux contrats de prêts, à négocier et signer des ententes de paiement, à conclure et signer des ententes de cession de rang sur des garanties de prêts, à procéder à une mainlevée, à entamer les procédures légales appropriées en cas de besoin et à effectuer toute opération de même nature pour assurer une gestion efficiente du portefeuille d'investissement et pour réduire au minimum les pertes potentielles.

Adoptée.

#### **11.2 Politique d'investissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Adoption**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **12. RÈGLEMENT N° 2020-01 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE EN PRÉVISION DE L'AJOUT DE MISES DE FONDS DANS LE FLI ET LE FLS - ADOPTION**

##### **Résolution CM 2020-084                      concernant l'adoption du règlement N° 2020-01 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'ajout de mise de fonds au fonds local d'investissement (FLI) et au fonds local de solidarité (FLS)**

- |             |   |
|-------------|---|
| Considérant | qu'en vertu de l'article 1094.1 du Code municipal, une municipalité régionale de comté peut créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de certaines dépenses ;   |
| Considérant | que la MRC de La Matapédia dispose d'un solde disponible de 350 000 \$ provenant du transfert des actifs du Centre Local de Développement (CLD) de La Matapédia en 2016 ;   |
| Considérant | que la MRC de La Matapédia dispose du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) pour soutenir financièrement les entreprises et le développement économique de son territoire ;  |
| Considérant | que l'actif du FLI est de 1 693 989 \$ (au 31 décembre 2018), et que le passif inclut un prêt de 1 412 500 \$ du Gouvernement du Québec et que ce dernier pourrait demander le remboursement de ce prêt ;   |
| Considérant | que le FLS est doté d'une somme suffisante pour répondre aux demandes d'investissement des entreprises, mais que dans les prochaines années des sommes additionnelles du milieu pourraient être requises pour bonifier l'enveloppe disponible afin de répondre aux besoins en prêts des entreprises ; |
| Considérant | que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, un moratoire de 6 mois est accordé aux entreprises qui le demandent pour le remboursement d'un prêt du FLI et du FLS, limitant ainsi les disponibilités financières de la MRC d'accorder des prêts additionnels aux entreprises ;                 |
| Considérant | que le conseil de la MRC estime à propos de constituer une réserve financière avec le solde de 350 000 \$ provenant du transfert des actifs du Centre Local de Développement (CLD) de La Matapédia pour la bonification du FLS et du FLI ;  |
| Considérant | qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 11 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même date.  |

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que le présent règlement portant le numéro 2020-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

## 13. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

### 13.1 Projet rue de la Congère - Addenda no 1 à l'entente entre la municipalité de Sainte-Idène et la MRC de La Matapédia

**Résolution CM 2020-085** concernant l'addenda no 1 à l'entente entre la municipalité de Sainte-Idène et la MRC de la Matapédia relative au projet de villégiature de la rue de la Congère – Parc régional de Val-d'Idène

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. D'approuver l'addenda N° 1 à l'entente entre la municipalité de Sainte-Idène et la MRC de La Matapédia relative au projet de villégiature de la rue de la Congère dans le Parc régional de Val-d'Idène ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, ledit addenda N° 1.

Adoptée.

### 13.2 Projet rue de la Congère – Autorisation de vente des terrains

**Résolution CM 2020-086** concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 478 projeté, terrain N° 13)

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 478 projeté, terrain N°13) à M. Dany Perreault, pour la somme de 27 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-087** concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 473 projeté, terrain N°4)

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 473 projeté, terrain N° 4) à M. Jean-Bruno Dancause et Mme Marie-Pierre Dufour, pour la somme de 31 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-088** concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 466 projeté, terrain N° 10)

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 466 projeté, terrain N°10) à M. Simon Bilodeau et Mme Véronique Beauchemin, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-089** concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 473 projeté, terrain N° 3)

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 473 projeté, terrain N°3) à M. Enrico Carpinteri, pour la somme de 31 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-090**      **concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 467 projeté, terrain N° 9)**

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 467 projeté, terrain N° 9) à M. Olivier Lavoie et Mme Geneviève Bélanger, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-091**      **concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 465 projeté, terrain N° 11)**

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 465 projeté, terrain N° 11) à Gestion Steve Landry Inc., pour la somme de 32 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-092**      **concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 469 projeté, terrain N° 7)**

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 469 projeté, terrain N° 7) à M. Francis Ouellet, pour la somme de 29 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-093**      **concernant la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 468 projeté, terrain N° 8)**

Sur une proposition de M. Pierre d'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 326 514, cadastre du Québec (6 360 468 projeté, terrain N° 8) à M. Karim Walji et Mme Berthe Losier, pour la somme de 29 000 \$, plus les taxes applicables ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

**Résolution CM 2020-094**      **concernant la prolongation de délai pour la signature des actes de vente des terrains du projet de développement de la villégiature – rue de la Congère – Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de prolonger de 30 jours la période actuellement prévue (75 jours) pour la signature des actes de vente des terrains sur demande des acheteurs.

Adoptée.

**14. PROTOCOLE D'ENTENTE MSP/MRC PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022 (TRAVAIL DE RUE)**

**Résolution CM 2020-095**      **concernant l'adoption du protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC de La Matapédia en prévention de la criminalité 2019-2022 (travail de rue)**

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. D'approuver le protocole d'entente entre le ministère de Sécurité publique (MSP) et la MRC de La Matapédia relatif au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour la période 2019-2022 pour le financement du travail de rue ;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, ledit protocole d'entente.

Adoptée.

## 15. NOMINATION AU POSTE VACANT AU COMITÉ ADMINISTRATIF

### Résolution CM 2020-096 concernant une nomination sur le comité administratif

Considérant qu'un poste est vacant sur le comité administratif de la MRC de La Matapédia à la suite de la démission d'un de ses membres ;

Considérant que le conseil de la MRC souhaite une représentation d'une des municipalités les plus peuplées du territoire ;

Considérant que le conseil de la MRC doit effectuer les nominations des différents comités de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de nommer M. Pierre D'Amours, maire de la Ville d'Amqui, à titre de membre du comité administratif.

Adoptée.

## 16. MANDAT DE RÉFLEXION SUR LA GOUVERNANCE DE LA MRC

### Résolution CM 2020-097 concernant la composition du comité réflexion sur la gouvernance de la MRC de La Matapédia

Considérant que le comité administratif a été mandaté par le conseil de la MRC pour entreprendre une réflexion portant sur la gouvernance de la MRC, dont plus précisément :

- La composition du comité administratif ;
- Le nombre de voix accordées aux membres du conseil et ;
- Les modalités de prise de décision à la table du conseil.

Considérant que la démarche de réflexion n'est pas encore débutée ;

Considérant que les membres du conseil de la MRC souhaitent ajouter des membres supplémentaires à la réflexion, plus particulièrement les représentants des municipalités les plus peuplées ;

Considérant que le poste vacant du comité administratif sera occupé par le représentant de la Ville d'Amqui.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le conseil de la MRC élargisse la composition du comité de réflexion sur la gouvernance en ajoutant aux membres du comité administratif les maires de Causapscal et de Sayabec.

Adoptée.

## 17. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil.

## 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La séance se déroulant par téléconférence et à huis clos, il n'y a pas d'intervention de l'assistance.

## 19. AUTRES SUJETS

### 19.1 Prochaines rencontres – 6 mai à 19h30 (travail), 13 mai à 19h30 (ordinaire)

Le conseil de la MRC tiendra ses prochaines rencontres aux dates suivantes :

- 6 mai à 19h30 : Rencontre de travail
- 13 mai à 19h30 : Séance ordinaire

### 19.2 Rouge FM

### Résolution CM 2020-098 concernant la couverture médiatique de Rouge FM sur le territoire de la MRC de La Matapédia dans le contexte de la COVID-19

Considérant que dans le contexte de la COVID-19, les médias régionaux et locaux constituent une tribune essentielle à la diffusion d'informations importantes de la part des intervenants de première ligne auprès de la population ;

Considérant que la station de radio Rouge FM 99.9 n'offre aucune plage horaire dans sa programmation pour diffuser des informations de cette nature par les intervenants de première ligne ;

Considérant l'arrêt de la distribution papier du journal L'Avant-Poste dans les foyers, commerces et entreprises de La Matapédia, privant ainsi une partie de la population des informations d'intérêt public concernant la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant que les médias, notamment la radio, jouent un rôle essentiel dans la diffusion des directives et consignes à respecter en période de crise sanitaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. de demander à la direction de la station Rouge FM 99.9 d'inclure dans sa programmation quotidienne une plage horaire permettant aux intervenants de première ligne de diffuser des informations concernant la pandémie de la COVID-19 auprès de la population ;
2. de transmettre copie de la présente résolution aux personnes suivantes :
  - M. Frédéric Lévesque, directeur général et ventes, Bell-Média;
  - Mme Kristina Michaud, députée fédérale de la circonscription Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia ;
  - M. Pascal Bérubé, député provincial de la circonscription provinciale de Matane-Matapédia ;
  - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Adoptée.

### **19.3 Prix de l'essence**

Monsieur Marcel Belzile s'interroge sur l'écart du prix de l'essence dans La Matapédia par rapport aux MRC limitrophes. Ce dossier a été abordé par la Table régionale des Élus du Bas-Saint-Laurent et M. Pierre D'Amours proposera à cette table de relancer les discussions sur ce dossier prochainement.

## **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2020-099                    concernant la levée de la séance ordinaire du 8 avril 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu de lever la séance 22h15.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint